

Limoges, le 18 mai 2026

**Direction Santé Environnement et
politique Une Seule Santé (DSEUSS)**

Direction déléguée Est (19-23-24-87)
Unité de la Haute-Vienne

Courriel : ars-dd87-sante-environnement@ars.sante.fr

Le Directeur de la Direction déléguée Est

à

Monsieur le Président
Limoges Métropole Communauté Urbaine
Pôle aménagement et mobilités durables
Direction de l'aménagement du territoire et
de la stratégie foncière
19 rue Bernard Palissy - CS 10001
87031 LIMOGES Cedex 1

Objet : projet de la modification simplifiée n°5 du PLU de Limoges.

Par courriel en date du 16/03/2026, vous me demandez mon avis sur le dossier relatif à la modification simplifiée n°5 du PLU de Limoges, portant sur la modification des bénéficiaires des emplacements réservés de voirie entre Limoges-Métropole et la mairie de Limoges.

Les emplacements réservés de voirie sont actuellement au bénéfice de la commune de Limoges alors que la compétence appartient à Limoges Métropole. Il convient donc d'actualiser l'ensemble des bénéficiaires des emplacements réservés de voirie au bénéfice de Limoges Métropole.

Ce dossier n'appelle pas de la part de mes services d'observation particulière.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émetts un avis FAVORABLE à la présente demande.

P/ La directrice Santé Environnement et
politiques Une Seule Santé

Le directeur de la direction déléguée EST


Clément DAIGNAN